

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 29 SEPTEMBRE 2014 A 20H15****CONSEIL COMMUNAL****Ordre du jour (modifié en début de séance)**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement d'Yves Deferne
7. Nomination d'un membre à la commission de concept énergétique en remplacement d'Yves Deferne
8. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme en remplacement de Stéphane Radjavi
9. Nomination d'un délégué à Comita SA en remplacement de Stéphane Radjavi
10. Nomination d'un scrutateur suppléant en remplacement d'Yves Deferne
11. Nomination d'un délégué à l'ASCOT en remplacement d'Yves Deferne
12. Préavis no. 50 – Demande de crédit de 709'315 CHF/TTC destiné à financer la part de la commune de Tannay dans la construction d'une déchèterie intercommunale au lieu-dit « En Marais » sur la parcelle no. 34, propriété de Mme Mariette Streit, à Commugny
13. Préavis no. 51 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015
14. Préavis no. 52 – Demande de crédit de 62'500 CHF/TTC pour l'étude du projet définitif de la requalification de la route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex
15. Démonstration d'utilisation d'un défibrillateur par M. Pierre Puyhardy
16. Propositions individuelles et divers

1. Appel

35 personnes sont présentes, 2 excusées (J.-L. Jacquinod, S. Radjavi), 2 absentes (L. Galiotto, N. Heinzelmann). La majorité est fixée à 18. Le quorum est atteint.

Le Président propose une modification de l'ordre du jour. Dans les communications du Bureau il annoncera la démission de MM. Stéphane Radjavi et Yves Deferne et propose de les remplacer dans les différentes commissions dont ils font partie (points 6 à 11). Ces modifications sont acceptées.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014

Le Président ouvre la discussion. Suite à la remarque de M. Jean-Pierre Sauval, le point 8) est modifié comme suit : En remplacement de M. Jean-Pierre Fonta, M. Jean-Pierre Sauval est nommé à la Commission des Finances.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président lit un courrier de la famille de M. Hermann Tschopp qui remercie chaleureusement les autorités pour leur soutien lors du décès d'Hermann.

Yves Deferne présente sa démission du Conseil communal au 30.09.2014 suite à son engagement comme employé communal de Tannay.

Le Président lit la lettre de démission au 23.09.2014 de M. Stéphane Radjavi pour cause de départ de la commune.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic S. Schmidt informe que le 30 juin écoulé, le canton a communiqué que la procédure suivie concernant l'adoption du PPA du Torry était correcte et que les procédures d'enquête et de consultation avaient été respectées. Il reste à obtenir l'approbation du canton et à régler le statut du terrain de camping, parcelle 229. Ce terrain est propriété du canton et la Municipalité a renoncé à l'acheter vu le prix demandé, ce d'autant qu'il était mis gratuitement à notre disposition depuis toujours. Nous signerons un bail à ferme d'une durée de six ans, renouvelable tacitement, avec le canton pour le prix symbolique de CHF 300/an. Tout est en place pour approbation préalable du Département et levée des oppositions, décision qui devrait intervenir prochainement et qui sera notifiée aux opposants par le SDT (Service du développement territorial). La convention coopérative-commune a été retravaillée et vous sera présentée une fois connue l'approbation du canton.

Dans l'affaire de la barrière de la petite rive, nous avons obtenu gain de cause au Tribunal cantonal par décision du 30 juin 2014. Les propriétaires ont été déboutés et contraints de verser notamment la somme de CHF 2'500 à titre de dépens à la commune. Le délai de recours était échu au 31.07.2014 et les propriétaires disposaient d'un délai de 60 jours pour démolir la barrière litigieuse. Si les travaux ne sont pas exécutés, la commune fera démolir la clôture et remettre les lieux en l'état, les frais étant à la charge des propriétaires.

Après une absence de quatre mois pour raison de santé, B. Bory est de retour en bonne forme. Durant son absence, Maurus Wüst et le Syndic ont repris ses activités, avec notamment le suivi de la rénovation des façades du château. Suite à l'absence de B. Bory, la répartition des dicastères a été modifiée. M. Wüst sera en charge des finances, de la gestion des bâtiments et leur régie. B. Bory reprend les écoles et notre présence au sein des associations scolaires intercommunales. Le Syndic assume l'administration générale, les naturalisations et l'action sociale. Il n'y a pas de changements pour P. Simon et J. Kaltenrieder.

Le 1^{er} tour des prochaines élections pour le Conseil communal et la Municipalité est fixé au 28 février 2016. Le Conseil doit se prononcer d'ici au 30 juin 2015 pour modifier le nombre de Conseillers communaux s'il le désire. Un préavis sera soumis au Conseil.

Yves Deferne a été engagé au 1^{er} octobre en remplacement de Claude Tchamkerten qui partira à la retraite au début de l'an prochain. La Municipalité a demandé à Yves Deferne de renoncer à son mandat de Conseiller communal, même si la loi ne l'y oblige pas. Il continuera à faire partie de la commission culturelle comme membre extérieur du Conseil.

La fête du 1^{er} août organisée par l'Amicale a été très réussie avec M. Metin Arditi comme orateur.

Les Variations Musicales de Tannay 2014 ont rencontré un très beau succès, aussi bien par l'affluence du public que par la qualité de la programmation. Espace 2 a retransmis un des concerts en direct et des articles élogieux sont parus dans la presse romande. Le parking a généré quelques inconvénients inévitables. Le Syndic remercie tout particulièrement les communes de Terre Sainte pour leur soutien financier. La concurrence de Luna à Nyon a été moins préjudiciable qu'on ne pouvait le craindre.

Trois personnes ont obtenu la bourgeoisie de Tannay : Mmes Natacha Sidler (de nationalité française), Isla Gordon (britannique) et M. Steven Sap (belge).

B. Bory

Le Conseil régional et la CIAT (Commission intercommunale de l'aménagement du territoire) mettent progressivement en place des corridors biologiques entre Vesancy et Versoix qui touchent Terre Sainte.

Une étude est en cours au niveau du district concernant les potentiels d'énergies renouvelables pour env. 2030.

Parvis d'Artistes 2014 a eu lieu les 13 et 14 septembre avec 34 exposants et environ 500 visiteurs. Diffusion sur TV Nyon le 07.10.2014 à 18h10.

Ecoles, préparation des budgets 2015 : ARSCO SA, commission le 28.10.2014 à 20h au Collège des Rojalets. ASCOT, Conseil intercommunal 18.11.2014 à 20h15 au restaurant Necker. AJET, Conseil intercommunal 25.11.2014 à 20h15 à la salle communale de Founex.

Projet piscine-patinoire, l'accord pour le crédit d'étude a été voté par le Conseil communal.

J. Kaltenrieder

Le Conseil communal de Commugny a adopté la demande de crédit pour la construction de la déchèterie intercommunale. La mise à l'enquête publique de 30 jours été déposée le 16.09.2014.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire), les communes doivent effectuer un bilan de leurs réserves de zones à bâtir. Nous avons mandaté le bureau Plarel à Lausanne, qui doit rendre ce travail pour le 31.10.2014. Nous prendrons connaissance des actions à entreprendre, soit d'éventuels déclassements de parcelles constructibles.

Concernant la future reprise du réseau EC-EU (eaux claires, eaux usées) par le SITSE nous travaillons avec Herter & Wiesmann pour réaliser le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et Bovard et Nickl pour évaluer la valeur de reprise de notre réseau.

M. Wüst

Les travaux du château sont terminés. Une infiltration d'eau que nous n'avons pas encore trouvée persiste en direction du carnotzet.

Le repas des aînés aura lieu le 09.12.2014.

5. **Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
Rien à signaler
6. **Nomination d'un membre à la commission de gestion suite au départ d'Yves Deferne**
Marc Polydor est élu par acclamation.
7. **Nomination d'un membre à la commission de concept énergétique suite au départ d'Yves Deferne**
Samuel Cavuscens est élu par acclamation.
8. **Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme suite au départ de Stéphane Radjavi**
Xavier Boquillon est élu par acclamation.
9. **Nomination d'un délégué à Comita SA suite au départ de Stéphane Radjavi**
Marie-Danièle Guex est élue par acclamation.
10. **Nomination d'un scrutateur suppléant en remplacement d'Yves Deferne**
Sylvianne Dassio est élue par acclamation.
11. **Nomination d'un délégué à l'ASCOT suite au départ d'Yves Deferne**
Jean-Pierre Kaltenrieder est élu par acclamation.

12. Préavis no. 50 – Demande de crédit de 709'315 CHF/TTC destiné à financer la part de la commune de Tannay dans la construction d'une déchèterie intercommunale au lieu-dit « En Marais » sur la parcelle no. 34, propriété de Mme Mariette Streit, à Commugny

Le rapport de la Commission des finances distribué n'a que deux signatures, ce qui fait qu'il ne serait pas valable. Toutefois J.-L. Jacquinod est en vacances et J.-P. Sauval a signé l'original à la commune. Le Président déclare que le rapport est valable.

J. Kaltenrieder présente le préavis. M. Pellaz de Desa est présent ce soir pour donner d'éventuels compléments d'information.

Les rapports de la Commission des finances et de la Commission de gestion sont favorables.

Lors de la discussion, les points suivants sont soulevés :

- Il faudrait plus de places pour les voitures qui déchargent que pour les voitures qui attendent.
- Il faut reculer à un mètre des bennes (norme SUVA) pour décharger les déchets verts. A Colovray, on glisse les déchets sur une tôle et on n'est pas directement au bord de la benne.
- Le ramassage des déchets verts à domicile est à l'étude.
- 50 heures d'ouverture sont prévues par semaine, 12h actuellement
- La route sera élargie.
- Un accès dès l'entrée au nord doublerait l'accès aux bennes.
- Commugny accèdera par la route de Marnex.
- Le plan de circulation doit encore être défini.
- Des éco-points et la récolte des déchets verts sont à l'étude. C'est un meilleur confort pour les habitants.
- On ne connaît pas le nombre de voitures qui iront à la déchèterie et la route de Chavannes-des-Bois est déjà saturée.
- L'Etat a un projet de rénovation de cette route à l'horizon 2016-2017. Les budgets sont alloués.
- Les personnes âgées et celles qui n'ont pas de voiture pourront téléphoner à la commune et les employés s'en occuperont.
- Commugny a accepté le projet et Chavannes-des-Bois vote ce soir.
- Il manque une étude d'impact sur la circulation et le nombre de voitures.
- La Commission de gestion qui a donné un avis favorable a bien vu le problème de circulation mais elle estime qu'il peut se régler avec les heures d'ouverture. Le trafic sera trois fois plus important qu'aujourd'hui mais on ne peut pas garder notre déchèterie au milieu du village.
- L'accès à la déchèterie n'est pas simple, car les routes sont cantonales et agricoles. Tous les départements cantonaux ne sont pas réceptifs à ouvrir ces routes à la circulation.
- Le projet présente quelques inconvénients, mais il est concret et on peut enfin avancer.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis municipal no. 50 est accepté par 34 oui et 1 non.

13. Préavis no. 51 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015

M. Wüst présente le préavis. N. Wermuth Keyaerts lit le rapport de la Commission des finances. J.-P. Sauval, dont la signature ne figure pas sur le rapport, est également d'accord avec le rapport de la Commission. Le Président relève que ce rapport est un amendement et propose à l'assemblée de voter une entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 31 oui, 3 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

N. Wermuth Keyaerts défend l'amendement et relève que la commune a peu de dettes. La Municipalité a des investissements importants à faire, mais ces dernières années il y a des bonnes surprises au niveau des comptes. Aujourd'hui, la Commission des finances est

d'avis qu'on peut se permettre une baisse. Les projets indispensables seront à charge de la commune et d'autres projets ne sont pas indispensables. Il faut trouver un équilibre entre dettes et investissements.

La discussion porte sur les points suivants :

Avec les excédents, on a amorti le château, toutes les routes et le Torry

La Municipalité ne veut pas faire des dettes en empruntant pour des dépenses courantes.

On emprunte pour un rendement mais pas pour baisser les impôts.

Tannay n'a pas eu de rentrées extraordinaires et n'a pas un grand patrimoine.

Cette discussion sur une baisse d'impôt est un problème marginal. Le problème c'est la facture sociale. C'est un problème politique ! 60% de notre budget échappe totalement à la commune et va à des projets discutables. Peut-être faut-il se rendre à Lausanne car il ne semble pas que Terre Sainte puisse faire quelque chose.

Concernant les investissements, la Commission des finances ne demande pas de faire des dettes pour des investissements. Si dans 2-3 ans les comptes sont déficitaires, nous pourrions revoir le taux d'imposition.

On pourrait revoir la priorité des projets communaux et en faire des étapes.

On devrait voter le budget et ensuite voter le point d'impôt.

Il est relevé que deux associations (UCV Union des communes vaudoises et l'ADCV Association des communes vaudoises) s'occupent des communes et ont essayé d'intervenir à Lausanne. La facture augmente chaque année ; le taux est recalculé et l'Etat envoie la facture.

La Municipalité soumettra un préavis pour les éco-points. Il s'agit d'un projet non rentable, mais il sera payé par la taxe au sac.

Nous ne voulons pas emprunter pour des dépenses courantes.

61% est un taux raisonnable que beaucoup de communes vaudoises nous envient. Le baisser à 59% n'est pas raisonnable par rapport aux projets votés.

Les investissements ne doivent pas être réduits. Le taux d'imposition est pour les dépenses courantes. La masse d'argent pourrait être réduite pour que le budget de fonctionnement soit revu si on ne peut pas grignoter. On acceptera un budget déficitaire si la Municipalité nous fait comprendre que nous devons absolument entreprendre certains travaux.

Pour Tannay, un point d'impôt égale 160'000 francs (250 francs par habitant).

Le Président clôt la discussion. Il rappelle qu'il ne vote pas à main levée mais qu'il tranche en cas d'égalité. Le bulletin secret n'est pas demandé

Le préavis no. 51 est accepté à la majorité par 16 oui, 13 non et 6 abstentions.

14. Préavis no. 52 – Demande de crédit de 62'500 CHF/TTC pour l'étude du projet définitif de la requalification de la route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex

P. Simon présente le préavis. Le rapport original a été signé par J.-P. Sauval.

Le Président ouvre la discussion.

Cette route a déjà été élargie, puis rétrécie. Quel est l'objectif à long terme ?

Cette route cantonale a été créée en 1959 avec 3 voies. La 3^e voie a été désaffectée. Il restait alors deux voies de dimension anormale qui ont favorisé des vitesses excessives.

Les pendulaires sont importants. La création d'un giratoire permettrait de quitter Tannay de manière sécurisée. Ramener la route à de justes proportions permettra de mieux accéder au lac. 12500 véhicules/jour circulent sur cette route. Le maximum sera fait pour l'A1 et la RC1 sera une route tranquille pour passer d'un village à l'autre.

Serait-il envisageable de créer un giratoire au bas de la rue des Murs à Coppet.

Le projet prévoit des aménagements à l'intérieur des villages et entre les villages. Un giratoire à Coppet est du ressort de Coppet.

Avec ces aménagements, le trafic devrait être plus fluide et plus sûr et le bruit diminuera.

Une circulation en contre-allée est dangereuse.

Les pistes cyclables seront dissociées des routes.

Un habitant de route Suisse demande une limitation à 30km/h au nom de l'égalité de traitement.

Les cyclistes vont sur la route parce que les sorties de propriétés ne sont pas bien entretenues.

L'Etat se réserve le droit de déterminer une limitation de la vitesse, mais aujourd'hui ce n'est pas à l'ordre du jour. Le canton de Vaud ne prévoit pas de limitations ponctuelles en période estivale.

L'acceptation de ce préavis d'un montant d'étude de CHF 62'000, présuppose que vous accepterez un investissement d'environ un million l'année prochaine.

Le préavis no. 52 est accepté par 31 oui, 3 non et 1 abstention.

15. Démonstration d'utilisation d'un défibrillateur par M. Pierre Puyhardy

Deux défibrillateurs ont été posés à Tannay, l'un entre la salle communale et l'entrée de l'hôtel, l'autre à la plage. Ils ont coûté CHF 3'000.

16. Propositions individuelles et divers

C. Chatton demande pourquoi il n'y avait pas de lumière au village le long du terrain de foot. P. Simon rappelle qu'en 1991-1992, l'entreprise avait posé des câbles pour l'intérieur. La Municipalité a pris la décision de poser des câbles blindés. La lumière devrait être rétablie cette semaine. En juillet-août, il a été difficile d'avoir une entreprise.

Suite au problème d'eau au château, J.-M. Keller demande si la commune a un PGEE (Plan général d'évacuation des eaux). J. Kaltenrieder répond que nous avons un PGEE en cours de révision. Le réseau communal est à jour, mais pas les habitations privées, car à l'époque, les canalisations n'étaient pas dessinées.

Y. Deferne relève qu'il y a un grand bateau dans le parking Benuyer. Selon P. Simon, le bateau est là depuis un an. Le propriétaire l'a vendu et le bateau devrait partir sous peu. Le loyer a été payé mais avec difficulté.

N. Finkelstein demande quand les panneaux de limitation de vitesse sur les chemins agricoles seront posés. P. Simon rappelle que les chemins agricoles ont été votés et qu'après un délai de recours de 30 jours, les panneaux ont été définis et commandés chez Plastiline. Nous attendons des nouvelles.

A une demande de J.-M. Keller concernant le PPA du Torry, le Syndic informe qu'il n'y a plus d'obstacles et que nous devrions recevoir une réponse favorable de Mme de Quattro.

Le Président clôt la séance à 22h50 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer